



## Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

2017

Ville de Deux-Montagnes



1. **Mot du maire**

*Ensemble, bâtissons une société plus inclusive !*

Depuis déjà plusieurs années, la Ville élabore son plan d'action à l'égard des personnes handicapées dans l'esprit d'assurer une qualité de vie optimale à tous les citoyens deux-montagnais. Il s'agit de réalisations qui vont bien au-delà du simple fait de se conformer à la Loi, mais bien, de construire une société plus inclusive. Le Conseil municipal et les employés de la Ville soit les élus, les cadres et les travailleurs municipaux contribuent ensemble à l'accroissement d'une plus grande participation sociale des personnes handicapées au sein de leur communauté et à l'amélioration continue des services.

L'administration municipale deux-montagnaise est très sensible aux contraintes que vivent les personnes handicapées. C'est la raison pour laquelle, sont envisagées des mesures visant à atténuer les obstacles à l'intégration sociale des citoyens aux prises avec des incapacités physiques et intellectuelles.

Dans un premier temps, le plan d'action 2017 fait état du bilan de l'année 2016 et des mesures prises et reconduites annuellement. Dans un deuxième temps, ce plan d'action proposera des pistes d'améliorations visant à bâtir à Deux-Montagnes, une communauté plus inclusive.

Le Maire,



Denis Martin

## **2. Préambule**

Rappelons que selon la Déclaration universelle des droits de l'homme, tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Dans cette lignée, nous devons inclure les personnes ayant des incapacités apparentes ou non et devons les encourager à participer à la vie en société.

La Ville reconnaît donc que tout citoyen ayant un handicap quelconque a le droit à l'autonomie, l'épanouissement et le soutien nécessaire dans l'accomplissement de ses activités.

Ce plan d'action 2017 vise à améliorer la qualité de vie des personnes ayant des limitations fonctionnelles en identifiant les obstacles sur notre territoire. Il témoigne aussi du désir de la municipalité d'assurer à chaque citoyen et citoyenne, un milieu de vie juste et équitable.

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017 démontre la volonté de l'administration de poursuivre ses actions avec le même objectif d'accessibilité universelle.

La Ville de Deux-Montagnes mettra en place en 2017 un comité pour assurer les suivis liés au plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce comité sera composé d'un élu de la ville, d'officiers municipaux et de représentants d'organismes venant en aide aux personnes vivant avec un handicap.

Finalement, la municipalité s'acquitte des principales obligations légales prévues par l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, c. E-20.1).



### **3. Portrait de l'organisation**

Le premier nom donné à Deux-Montagnes fut Saint-Eustache-sur-le-Lac. Fondée officiellement le 18 août 1921, cette municipalité comptait à l'époque une population de moins de 300 résidents permanents. C'est dans le quartier du Grand-Moulin que se sont installés les premiers habitants du lieu qui devait s'appeler, beaucoup plus tard, la Ville de Deux-Montagnes.

La Ville de Deux-Montagnes est ainsi nommée en 1963. On raconte que le toponyme Deux-Montagnes tirerait ses origines des deux montagnes que les coureurs des bois, les voyageurs et, avant eux, les Amérindiens, apercevaient sur la rive nord-ouest du lac après le portage de Sainte-Anne-de-Bellevue. L'une d'elles est la montagne du Calvaire et l'autre, sa jumelle, est la colline de Saint-Joseph-du-Lac.

Selon les données de Statistique Canada de 2011, notre municipalité compte 17 552 citoyens et l'âge médian de la population est de 38.9 ans. Environ 11% de la population de la région vit avec des incapacités physiques ou intellectuelles. La condition des personnes handicapées est souvent mal comprise et c'est la raison pour laquelle la Ville doit s'en préoccuper.

Bien que certaines données datent de 2006, celles-ci viennent renforcer notre volonté de poursuivre nos efforts d'amélioration en matière d'accessibilité afin d'adapter nos services à l'ensemble de nos citoyens et ainsi continuer de bâtir une société inclusive.

Portrait détaillé de la population présentant une incapacité physique ou intellectuelle

Tableau 1 :

*Répartition selon les groupes d'âge et le sexe*

Groupes d'âge	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin
0 à 14	18,5 %	19,7 %	17,4 %
15 à 64	70,3 %	70,6 %	69,9 %
65 et plus	11,2 %	9,7 %	12,6 %

Source : Série « Perspective géographique », Recensement de 2011, Statistiques Canada

Tableau 2  
*Population avec incapacité selon l'âge et le sexe, Municipalité de Deux-Montagnes*

Groupes d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 à 4 ans	10	5*	15
5 à 14 ans	60	30	90
15 à 24 ans	55	50	105
25 à 44 ans	270	275	545
45 à 64 ans	240	255	495
65 à 74 ans	110	130	240
75 ans et plus	165	290	455
Total	910	1 035	1 945

\* Le taux utilisé pour calculer cette estimation a un coefficient de variation entre 15 % et 25 %; (à interpréter avec prudence).

*Sources : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec, Recensement de la population de 2006. Traitement : Office des personnes handicapées du Québec 2009.*

### Portrait des secteurs d'activités

La Ville de Deux-Montagnes compte près de 300 employés réguliers et temporaires. Son siège social et ses installations sont situés dans la municipalité, et ce, dans 8 édifices différents.

Les secteurs d'activités sont axés sur les services municipaux offerts aux citoyens :

- Direction générale : M. Benoit Ferland, directeur général  
*Édifice : 803, chemin d'Oka (Hôtel de Ville)*
- Communications et ressources humaines : Mme Louise Mailloux, directrice

*Édifice : 803, chemin d'Oka (Hôtel de Ville)*

- Greffes municipales et services juridiques : M. Jacques Robichaud, directeur  
*Édifice : 803, chemin d'Oka (Hôtel de Ville)*
- Cour municipale : Mme Josée Maurice, directrice  
*Édifice : 1502, Chemin d'Oka (Cour municipale)*
- Finance et trésorerie : Mme Julie Guindon, directrice  
*Édifice : 803, chemin d'Oka (Hôtel de Ville)*
- Gestion du territoire et urbanisme : M. Denis Berthelette, directeur  
*Édifice : 625, 20<sup>e</sup> avenue (Travaux publics et urbanisme)*  
*Édifice : 101, 26<sup>e</sup> avenue (Usine de filtration d'eau)*  
*Station de pompage : 1401, Boulevard du Lac*
- Loisirs et services communautaires : M. Mario Quesnel, directeur  
*Édifice : 200, rue Henri-Dunant (Centre communautaire)*  
*Édifice : 611, 20<sup>e</sup> avenue (Aréna Olympia)*
- Bibliothèque et culture : Mme Pascale Dupuis, directrice  
*Édifice : 200, rue Henri-Dunant (Bibliothèque)*
- Service des incendies inter municipal : M. Ronald Hunt, directeur  
*Édifice : 206, 8<sup>e</sup> avenue (Caserne)*
- Service de police régionale : M. Alain Simoneau, directeur  
*Édifice : 615, 20<sup>e</sup> avenue (poste de police régionale)*



Nos édifices en image :

L'hôtel de ville



La Cour municipale



La bibliothèque



L'aréna



La gestion du territoire



L'usine de filtration d'eau



La caserne des pompiers



La police régionale



#### 4. **Engagement de l'organisation à réduire les obstacles**

Depuis 2009, des mesures ont été priorisées dans notre municipalité et plusieurs continuent de faire l'objet d'une mise à jour constante. Les informations suivantes font état du bilan des mesures qui ont été réalisées et qui sont reconduites.

##### **BILAN DES MESURES RÉALISÉES ET RECONDUITES ANNUELLEMENT ENTRE 2009-2016:**

###### *a) Accessibilité des lieux et des édifices publics*

- Effectuer le recensement de tous les établissements municipaux, bâtir un répertoire à l'intention des citoyens et leur communiquer les endroits accessibles dans la ville (*reconduite annuellement*);
- Assurer l'application des normes d'aménagement des parcs et espaces verts en apportant des correctifs aux entrées clôturées afin de faciliter l'accès aux fauteuils roulants et aux poussettes pour enfants (*reconduite annuellement*);



- Réserver et aménager des espaces de stationnement pour les personnes handicapées à tous les bâtiments municipaux et s'assurer que le corps policier fait respecter les normes à cet effet (*reconduite annuellement*);
- Faire le suivi auprès du service des travaux publics pour s'assurer que lorsqu'il y a des travaux au niveau des trottoirs ou des réfections du pavé, les travailleurs veilleront à faire des abaissements de trottoirs (bateau-pavé) afin de faciliter l'accessibilité aux fauteuils roulants et aux poussettes (*reconduite annuellement*).

b) Sécurité publique

- Maintenir la formation et la mise à jour du personnel de répartition au 911 , sur les mesures à prendre lors de sinistre nécessitant l'évacuation de personnes handicapées des Laurentides ayant divers types d'handicap et les sensibiliser aux méthodes d'écoute lors de ce type d'appel (*reconduite annuellement*);
- Mettre sur pied un registre des logements adaptés et des immeubles abritant des personnes handicapées à mobilité réduite et le maintenir à jour (*reconduite annuellement*);
- Lancer un appel à tous les citoyens par le biais du journal de la Ville, l'Express et de son site internet, les invitant à communiquer leurs limitations, le cas échéant afin de les protéger en cas de sinistre (*reconduite annuellement*).

c) Transport

- Continuer de supporter le Regroupement des usagers du transport adapté des Patriotes (RUTAPD) en offrant des contributions financières annuelles afin de rendre accessible le train de banlieue (*reconduite annuellement*).

d) Accès à l'emploi

- Rappeler aux citoyens que la Ville est dotée d'une politique d'accès à l'égalité en emploi et que les personnes présentant des incapacités peuvent communiquer avec la Ville pour connaître les possibilités d'emploi (*reconduite annuellement*);

- Mettre en place une stratégie de communication et de recrutement externe qui sera intégrée dans le programme d'accès à l'égalité en emploi (*reconduite annuellement*);
- Mettre à jour le questionnaire d'auto-identification et définir un processus permettant la saisie et l'analyse des données pour ainsi valider l'efficacité du processus par le bassin de candidats diversifiés, dont les personnes handicapées (*reconduite annuellement*).

e) Loisirs et développement communautaire

- Continuer d'accueillir des enfants handicapés et de les assigner à des moniteurs lors des camps de jour l'été (*reconduite annuellement*).

f) Bibliothèque

- Aménager une rampe d'accès et intégrer du mobilier adapté pour les personnes handicapées pour la nouvelle terrasse à l'avant de la bibliothèque avec une vue sur l'eau (*réalisé*);
- Faire la promotion de la collection de livre en gros caractère et de livres audio.
- Adhérer au service d'information Biblio-aidants qui rend disponible aux proches aidants des cahiers thématiques contenant des bibliographies et des listes d'organismes, dont un sur les incapacités physiques.

g) Communication et concertation

- Former un comité directeur interne afin de débiter les activités prévues au plan d'action et le maintenir actif (*à réactiver*);
- Inviter les employés et citoyens de la Ville à participer activement à la Semaine québécoise des personnes handicapées pour des fins de sensibilisation à la réalité des personnes handicapées (*reconduite annuellement*);
- Inciter les citoyens à nous faire part de leurs limitations ou incapacités, le cas échéant (*reconduite annuellement*);

- Intégrer, dans la trousse d'accueil des nouveaux arrivants dans la Ville, un répertoire des bâtiments municipaux accessibles (*reconduite annuellement*)

*h) Approvisionnement*

- Tenir compte dans tout nouvel achat d'équipement par la Ville des besoins des personnes handicapées (*reconduite annuellement*).

**5. Identification des obstacles priorités et des mesures envisagées pour 2017**

Lors de la cueillette d'information auprès des responsables des différents secteurs d'activités de la Ville, ces derniers ont été consultés à propos des obstacles rencontrés en cours d'année et peu de plaintes ont été rapportées par les citoyens.

Le service des loisirs et développement communautaire et le service de la culture et de la bibliothèque offre déjà plusieurs services aux personnes handicapées soit à la bibliothèque, à la piscine extérieure, dans les camps de jour ou à l'aréna.

*a) Accessibilité des lieux et édifices publics*

- Identifier les édifices publics qui pourraient être munis de portes automatiques avec bouton pour les personnes handicapées ;
- Faire les modifications appropriées aux édifices en fonction des priorités identifiées par le Conseil municipal et les budgets disponibles;
- Avoir une étude de faisabilité pour aménager une rampe d'accès aux personnes handicapées à l'hôtel de ville.

*b) Sécurité publique*

- Inciter les citoyens à communiquer leur incapacité ou leur limitation dans le but de les protéger en cas de sinistre.

*c) Accès à l'emploi*

- Identifier les secteurs d'emploi où l'intégration des personnes handicapées est possible et avoir un plan d'intégration.

d) Loisirs et développement communautaire

- Continuer d'offrir de la formation spécifique aux accompagnateurs de camps de jour pour intégrer davantage des jeunes présentant des incapacités;
- Mettre un podium avec rampe pour les personnes en fauteuil roulant à l'aréna, leur permettant ainsi de pouvoir regarder une partie de hockey.

e) Bibliothèque

- Continuer de soutenir le programme Biblio-aidants

f) Communications et concertation

- Mettre sur pied le comité directeur interne et s'adjoindre un représentant externe du regroupement des Laurentides;
- Établir une démarche structurée pour le suivi du plan d'action et pour l'élaboration d'un tableau de bord avec des indicateurs de résultats;
- Supporter les différents secteurs d'activités de la Ville dans leur effort d'intégration des personnes handicapées soit en tant qu'employé ou pour l'amélioration des services offerts;
- Continuer à fournir toutes les informations aux différents secteurs d'activités de la Ville pour sensibiliser la population des conditions réelles des personnes handicapées

g) Approvisionnement

- Tenir compte dans le processus d'appel d'offres et dans les devis techniques, de l'accessibilité aux personnes handicapées, le cas échéant dans les documents.

## **6. Adoption et diffusion du plan d'action**

Le plan d'action a été adopté par le Conseil municipal lors de la séance du 8 décembre 2016 et une résolution se trouve en annexe. Il sera rendu public via les plateformes suivantes :

- site internet de la Ville dans un format PDF à l'adresse : <http://www.ville.deux-montagnes.qc.ca/>
- le prochain bulletin municipal *L'Express*
- sur demande auprès du Service des loisirs et développement communautaire

## **7. Mise en œuvre du plan d'action**

Le Directeur des loisirs et développement communautaire sera responsable du suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées, et s'assurera d'atteindre les objectifs fixés en coordonnant le tout avec l'ensemble des directeurs de la ville.

Il mettra en place un comité de suivi qui aura pour responsabilités d'identifier les obstacles et de prévoir des mesures pour améliorer l'accessibilité universelle.

## **8. Coordonnées pour joindre un représentant de l'organisation**

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou les services offerts par la Ville aux personnes handicapées peuvent être adressés à M. Mario Quesnel au 450 473-4700.

## **9. Conclusion**

Avec la mise en œuvre de ce plan d'action 2017 à l'égard des personnes handicapées, la direction de la Ville de Deux-Montagnes démontre son engagement et sa volonté à éliminer un bon nombre d'obstacles auprès de ses employés et des citoyens vivant avec un handicap.

Ce nouveau plan d'action 2017 sera le gage d'une démarche vers une société plus inclusive.

ANNEXE

Résolution du conseil municipal